



Pierre Visockis

Associé

T 514.954.2611

M 514.954.1905

F 514.954.1905

Montréal

PVisockis@blg.com

[LinkedIn](#)

[Différends en matière de construction](#)

[Contrats de construction](#)

[Droit des produits](#)

[Contestation de réclamations d'assurance](#)

[Plaidoirie en appel](#)

[Différends contractuels](#)

Fort d'une expérience de 22 ans comme avocat spécialisé en litige, Pierre Visockis assure la défense de clients visés par des réclamations en matière d'assurance et de responsabilité civile, y compris dans les domaines de la responsabilité professionnelle, de la responsabilité du fait du produit et des erreurs et omissions. Il offre également des services-conseils en droit de la construction.

Pierre représente des clients de toutes tailles et issus de secteurs variés, dont le secteur manufacturier, la construction, la santé, le génie et d'autres services professionnels. Sa connaissance approfondie du droit des assurances lui permet d'apporter un éclairage précieux à chaque dossier et de proposer aux clients des solutions pragmatiques et novatrices servant au mieux leurs intérêts.

Expérience

- Dans le domaine de la responsabilité professionnelle, il a notamment défendu avec succès :
 - un architecte poursuivi pour plus de 10 M\$ par un promoteur hôtelier pour de présumés dépassements de coûts. La Cour supérieure a rejeté la demande du promoteur en plus d'accorder à l'architecte la somme de 500 000 \$ au titre d'honoraires liés aux éléments ajoutés au projet en cours de construction.
 - le fabricant d'une composante de coques de motomarines, poursuivi pour omission de donner avis de l'existence d'un risque d'incendie. La Cour supérieure a rejeté la demande après avoir statué que notre client s'était correctement acquitté de son obligation de fournir les renseignements adéquats.

- un urbaniste dans une affaire qui a abouti à l'établissement d'un précédent jurisprudentiel en raison de l'absence de causes ou d'études s'étant intéressées à la question en litige. Il s'agit en effet du seul jugement publié dans lequel la Cour supérieure du Québec a été appelée à se prononcer sur la responsabilité d'un urbaniste relativement à la conception d'un plan d'aménagement.
- Toujours dans le domaine de la responsabilité professionnelle, dans un dossier où le demandeur réclamait des dommages-intérêts de l'ingénieur qui avait approuvé une demande de modifications ultérieurement refusée par le propriétaire de l'immeuble, il a été jugé que l'ingénieur avait bien commis une erreur, mais qu'il ne s'agissait pas d'une erreur professionnelle. Cette affaire portait sur la subtile distinction qui existe en droit civil québécois entre les notions d'erreur et de faute.
- Dans le cadre de la requête présentée par une municipalité (Wellington) en vue d'obliger son assureur à la défendre, Pierre s'est opposé avec succès à la demande de la municipalité, qui réclamait plus de 6 M\$ à un promoteur.
- Pierre a également obtenu le rejet, par jugement sommaire, d'une procédure intentée contre des médecins et jugée dénuée de fondements juridiques. Le requérant demandait à la Cour supérieure d'ordonner l'annulation des conclusions tirées par deux psychiatres dans des évaluations concernant sa santé mentale. Pierre s'est opposé avec succès à la requête en invoquant l'absence de compétence de la Cour supérieure en la matière.

Beyond Our Walls

Activités professionnelles

- Membre, Barreau du Québec
- Membre, Conseil de discipline du Barreau du Québec

Activités communautaires

- Membre, comité de direction, Ordre honorable de l'oie bleue international, 2016-2017

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2022) de *Best Lawyers in Canada* (Droit de assurances).
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2024) de la publication *Canadian Legal Lexpert® Directory* (Litige - assurances commerciales & Droit de la construction).
- Reconnu dans le numéro 2024 de la publication *Lexpert® Special Edition: Infrastructure*.

Admission au Barreau et formation

- Québec, 1996
- LL. B., Université Laval, 1995
- Certificat en droit, Université Laval, 1992

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.